



MAIRIE de CONQUEREUIL

COMPTE-RENDU
du
CONSEIL MUNICIPAL

1er Février 2022

Le 2 février 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 25 janvier 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. POULAIN Jacques – Mme CAER Marie – M. VINOUE Philippe – M. BOUJU Joseph – M. CHAUSSEE Lucien – Jean BEAUPERIN – M. FORTUN Luc – Mme DELETANG Fabienne – Mme MOUSSEAU Madara – M. CHAUVIN François.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme BENARD Sylvie donne un pouvoir à Mme CAER Marie, Mme MAISONNEUVE Agnès, Mme CLERET Christelle donne un pouvoir à DELETANG Fabienne, Mme BIGNON, M. SALMON Sébastien,

Secrétaire de séance : Mme DELETANG Fabienne,

Exposé de M. le Maire

Les contrats d'assurances de la commune arrivent à échéance au 31 décembre 2022 et concernent les lots suivants :

- **Lot n°1 : dommages aux biens et risques annexes,**
- **Lot n°2 : responsabilité civile et risques annexes,**
- **Lot n°3 : protection juridique de la commune, des élus et des agents,**
- **Lot n°4 : véhicules à moteur et risques annexes.**

Il est alors proposé, conformément au Code des Marchés Publics, de lancer une nouvelle consultation dans le cadre d'une procédure adaptée, portant sur la renégociation des contrats d'assurance de la commune. Pour accompagner la commune, il est également proposé de mandater un bureau d'études pour l'établissement du cahier des charges et de l'analyse des propositions.

Après en avoir débattu, les conseillers décident ce qui suit :

- **D'AUTORISER le maire à recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement du marché public des assurances soit le cabinet Riskomnium SAS pour un montant de 1850 € HT soit 2 220 € TTC.**
- **D'AUTORISER le Maire lancer une consultation pour renouveler les contrats d'assurance qui arrivent à échéance le 31 décembre 2022,**
- **D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents s'y afférant**

1) Avenant n°2 à la convention d'adhésion au service de médecine de prévention,

Exposé de M. le Maire :

Par délibération du 6 février 2019, le conseil municipal avait adopté le projet de convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive élaboré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique.

Le médecin de prévention est chargé de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents. Il agit dans l'intérêt exclusif de la santé et de la sécurité des agents dont il assure la surveillance médicale.

Cet avenant est proposé afin de préciser le rôle de l'infirmier en santé au travail dont le périmètre d'intervention a évolué avec le développement de la pluridisciplinarité en matière de santé au travail. Il est désormais amené à participer au suivi individuel de l'état de santé de l'agent et à réaliser des actions en milieu de travail : évaluation et prévention des risques professionnels, amélioration des conditions de travail, étude et adaptation des postes... Les agents bénéficient d'un examen périodique de leur état de santé au minimum tous les deux ans. Le suivi périodique des agents est assuré en alternance par un médecin et un infirmier.

Après en avoir débattu, (1 abstention M. Jean Beaupérin), les conseillers décident ce qui suit :

→ D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service de médecine de prévention qui précise le rôle de l'infirmier en santé au travail.

2) Informations et questions diverses.

Les dossiers en cours :

- ✓ Le dossier de la scierie : Le Maire retrace les différentes étapes du dossier :
 - Le devis Socotec pour des analyses de sols a été signé par l'EPF,
 - La négociation avec la propriétaire est en cours,
 - Suite à la rédaction d'un cahier des charges, 4 porteurs de projets ont été sollicités. Seuls 3 proposeront une étude de faisabilité.
 - En parallèle des devis ont été demandés pour le démantèlement des hangars et du transformateur.
 - Le CAUE va poursuivre son accompagnement pour aider la commune à définir sa vision globale en intégrant la scierie dans sa réflexion. Cette démarche est nécessaire pour pouvoir bénéficier des financements du Département.
 - Il est rappelé sur ce dossier la nécessité de consulter la population une fois le terrain vendu à l'EPF.
- ✓ Le devenir de St Donatien : Jean Beaupérin retrace les différentes étapes du projet de création d'un tiers lieu. Le CAUE peut accompagner la commune via une nouvelle convention de partenariat. La constitution d'un groupe de pilotage (élus/citoyens) est requise pour la réussite du projet. Jean Beaupérin rappelle que la prochaine étape sera de récolter les besoins/envies auprès des associations et des citoyens. Il précise qu'une mise

aux normes électrique va être réalisée prochainement afin de pouvoir déjà occuper les lieux.

- ✓ Le projet de Mathilde Babin : Luc Fortun et Philippe Vinouze doivent la rencontrer prochainement pour faire le point sur son projet.
- ✓ Les travaux de l'école : Le Maire fait un point sur l'avancée des travaux. Une discussion avec la directrice de l'école doit s'engager pour notamment aborder le déménagement possible de la périscolaire dans une des deux classes.
- ✓ Le choix du parrainage pour la présidentielle est du ressort du Maire,
- ✓ Le devenir du local jeunes : Un ferronnier d'art semble intéressé pour occuper les lieux notamment pour y installer son atelier dans la partie garage et un bureau dans le local jeunes. Il est proposé de rencontrer M. Léon lors d'un prochain conseil.

→ Les prochaines réunions :

- 14 février commission cantine,
- 21 février réunion pour revoir le fonctionnement du conseil municipal,
- 25 février réunion à Guémené-Penfao concernant le recrutement du conseiller numérique.

→ Les DIA :

- Terrain à bâtir de Gilbert Peuzé, 17 rue du Clos Brohant,
- Maison de M. Grossi, 7 rue de la Forêt.

La secrétaire de séance
Mme Fabienne Deletang



Vu le Maire

